

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal , 155 rue Principale, jeudi le 19 décembre 2013 à 20h00 à laquelle sont présents:

Madame Julie D'Astous

Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente ainsi que l'inspecteur municipal, Monsieur Therriault.

Prière, et bienvenue de Monsieur le maire.

RÉSOLUTION 248-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 249-2013 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 250-2013 ADOPTION DU BUDGET " DÉPENSES " 2014

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2014 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le budget " dépenses " qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2014 :

<u>DÉPENSES</u>	<u>2014</u>
Administration générale	132 554\$
Sûreté du Québec	27 505
Protection incendie***	38 595
Transport	165 275
Hygiène du milieu	71 955
Santé et bien-être	1 000
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 692
Loisirs et culture	17 771
Frais de financement	32 524
Remboursement de capital	<u>234 833</u>
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	764 704\$ =====
Act.d'investissement (patinoire)	30 000
	<u>794 704\$</u>

RÉSOLUTION 251-2013 ADOPTION DU BUDGET " REVENUS " 2014

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2014 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le budget " revenus " qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2014 :

<u>RECETTES</u>	<u>2014</u>
Tenant lieu de taxes	54 277\$
Transferts	152 124
Subvention PADEM	47 085
TOTAL DES SUBVENTIONS :	<u>253 486\$</u>
Autres recettes de sources locales	13 650
Tarifcation (ordures, recyclage, égouts)	77 806
Contrat MTQ (hiver)	47 900
Contrat de service Saint-Valérien	36 405
Taxes foncières générales (29 951 500\$ X 1.12/100\$)	335 457
Affectation de l'excédent non-affecté	30 000
TOTAL DES RECETTES	<u>794 704\$</u>

RÉSOLUTION 252-2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT 207-2013

REGLEMENT 207 -2013

A: Règlement d'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'année financière 2014 .

B: D'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et matières résiduelles et des intérêts pour les arrérages de taxes et tous comptes dus à la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QU' avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2013 par monsieur Stéphane Berger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité :

Que le règlement 207-2013 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

<u>2014</u>	Réserve-infrastructures de loisirs	30 000\$
<u>2015</u>	Réserve-machinerie	30 000\$

Tous ces projets seront financés par le fonds général annuel de l'exercice courant de chacune des années.

ARTICLE 2:

Le taux de la **taxe foncière générale et taxes spéciales** est fixé à **1.12/100\$** pour l'année 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2014. (29 951 500\$)

ARTICLE 3: (TARIFICATION) **RÈGLEMENT 207-2013**

Le conseil fixe le tarif égout 2013 (remb.de la dette) à **274.93\$** pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés. (RGL 104-97) .

ARTICLE 4: (TARIFICATION) **RÈGLEMENT 207-2013**

Le conseil fixe le tarif d'assainissement des eaux usées (entretien) 2013 à **73.10\$** pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés. (RGL 104-97)

ARTICLE 5: (TARIFICATION) **RÈGLEMENT 207-2013**

Le conseil fixe le tarif à **175\$** dollars pour la collecte et la disposition des déchets domestiques et des matières recyclables pour l'année 2014 pour chacun des logements résidentiels.

Le propriétaire d'immeubles à logements doit payer **175\$** dollars pour chaque unité de logement vacant ou non. Par contre, le propriétaire peut bénéficier d'un demi-tarif pour un logement habité moins de six mois en faisant la demande par écrit au conseil municipal.

Les résidences saisonnières tels que les chalets, le tarif est de **87,00\$**

Le tarif établi pour un commerce et les Compagnies identifiées est de **103\$** dollars et les commerces saisonniers, le tarif est de **51\$**

Le tarif pour les exploitations agricoles est de **103\$**.

ARTICLE 6 : (TARIFICATION) **RÈGLEMENT 207-2013**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **15%** à compter du 1^{er} janvier 2014

ARTICLE 7:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement est adopté séance tenante le 19 décembre 2013.

Gilbert Pigeon, maire
Directrice générale

Christiane Berger, d.g

RÉSOLUTION 253-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron à 20 h.40.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.gén.
& secrétaire/trésorière